



Loi Rixain Fidélia Assistance

Édition 2023 au titre de 2022



Représentation des femmes et des hommes parmi les cadres dirigeants et les membres des instances dirigeantes de Fidélia Assistance

L'article 14 de la loi n° 2021-1774 du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle, dite « loi Rixain », crée une obligation de représentation équilibrée entre les femmes et les hommes parmi les cadres dirigeants et les membres des instances dirigeantes des grandes entreprises, accompagnée d'une obligation de transparence en la matière.

Il prévoit que les entreprises de plus de 1 000 salariés publient chaque année les écarts éventuels de représentation entre les femmes et les hommes parmi leurs cadres dirigeants et les membres de leurs instances dirigeantes. Les entreprises devront par ailleurs atteindre un objectif de 30 % de femmes et d'hommes cadres dirigeants et de 30 % de femmes et d'hommes membres d'instances dirigeantes à partir du 1^{er} mars 2026. Cet objectif sera de 40 % à partir du 1^{er} mars 2029 : les entreprises disposeront alors d'un délai de deux ans pour se mettre en conformité avec ces objectifs, sous peine de pénalité financière.

Fidélia Assistance est la société d'assistance du groupe d'assurance mutualiste Covéa.

Conformément à l'engagement sociétal fort du Groupe, Fidélia agit au quotidien en faveur de la parité, de l'insertion professionnelle et de la lutte contre les discriminations.

Ainsi, Fidélia publie pour la seconde année consécutive les indicateurs ci-dessous et respecte strictement ses obligations en matière de publication des écarts de représentation.

Fidélia s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue pour atteindre les objectifs fixés.

Écarts de représentation parmi les cadres dirigeants et les membres du CODIR

Sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, en fonction du temps passé sur l'année comptable, les écarts sont les suivants pour FIDELIA SA :

Écart parmi les cadres dirigeants :

Total cadres dirigeants Fidélia Assistance : 2

- Nombre de femmes : 0
- Nombre d'hommes : 2

Répartition femmes / hommes :

- Femmes : 0 %
- Hommes : 100 %

Écart dans l'instance dirigeante CODIR Fidélia Assistance :

Total membres du CODIR : 10

- Nombre de femmes : 4
- Nombre d'hommes : 6

Répartition femmes / hommes :

- Femmes : 40 %
- Hommes : 60 %



La version numérique de ce document est conforme aux normes d'accessibilité PDF/UA (ISO 14289-1), WCAG 2.1 niveau AA et RGAA 4.1 à l'exception des critères sur les couleurs. Son ergonomie permet aux personnes handicapées moteurs de naviguer à travers ce PDF à l'aide de commandes clavier. Accessible aux personnes déficientes visuelles, il a été balisé de façon à être retranscrit vocalement par les lecteurs d'écran, dans son intégralité, et ce à partir de n'importe quel support informatique.

Version e-accessible par DocAxess



GROUPE
D'ASSURANCE
MUTUALISTE
ENGAGÉ

SOCIÉTÉ DE GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE

régie par le Code des assurances

RCS Paris 450 527 916

86-90, rue Saint-Lazare - 75009 Paris

www.covea.eu

@groupecovea sur